

**Intervention du Dr Arnoux DESCARDES**  
**Directeur exécutif du VDH**  
**Au Conseil de Sécurité des nations Unies**  
**New York, le 21 août 2024**

**A l'occasion du débat lors de la signature du nouvel agenda pour la  
paix du Secrétaire Général**

Monsieur le Président en exercice,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de sécurité,

1. Permettez-moi, tout d'abord, de féliciter la République de Sierra Leone pour sa présidence et, du même coup, de vous remercier pour l'invitation qui m'a été adressée, en ma qualité de Directeur exécutif du VDH, Organisation de la société civile haïtienne, présente dans les dix départements géographiques du pays, travaillant avec et pour les jeunes et les femmes et œuvrant pour la participation de la société civile dans les politiques publiques en Haïti.
2. Je suis particulièrement heureux de vous briefer, encore une fois, puisqu'après tout, vous demeurez attentifs aux paroles authentiques portées par des acteurs directs et inspirées des réalités du terrain.
3. Je viens donc à votre rencontre pour exprimer ma solidarité à l'égard des efforts en cours pour gérer des conflits entre des peuples et consolider la paix dans un monde bouleversé et sous constante menace de guerre.
4. Les conflits et les guerres entraînent des migrations massives, avec des conséquences énormes en matière de droits humains, de choc culturel et d'harmonie entre les peuples. Pire, les conflits et les guerres sont

destructeurs de capital, qu'il s'agisse du capital infrastructurel, du capital environnemental, du capital humain ou du capital social.

5. Un premier seuil d'action en faveur de la paix concerne le niveau mondial. Là, il s'agirait de faire preuve de vigilance, de concertation et, surtout, de collaboration des États dans la perspective de façonner une civilisation de paix. A ce compte, les Nations Unies demeurent essentielles et sont tout indiquées pour motiver les États et, également, pour concevoir, proposer, mettre en œuvre, suivre et évaluer un agenda mondial de paix. Il s'agit là d'une responsabilité pour le système des Nations Unies.

6. Les différentes organisations régionales et sous régionales sont, elles aussi, vivement encouragées à développer des programmes et des outils susceptibles de prévenir, dans leur région respective, tout éventuel conflit, de quelque nature qu'il soit, afin de garantir la coexistence pacifique entre les peuples.

7. Les Nations Unies et les Organisations régionales ainsi que les Organisations sous régionales doivent donc se donner la main pour promouvoir l'indispensable agenda de paix à l'échelle mondiale et à l'échelle régionale.

8. Par-delà le niveau mondial et le niveau régional et sous régional, il convient de souligner l'importance des actions à entreprendre au niveau local, dans des pays ravagés par la violence et qui peinent à retrouver la paix.

9. C'est le cas de mon pays, Haïti, où la dégradation de la situation sécuritaire au cours des dernières années empêche la circulation des personnes, des biens et des services et, conséquemment, contribue à faire chuter la disponibilité des denrées, aggravant ainsi l'insécurité alimentaire qui touche actuellement 50% de la population.

10. Et voilà mon pays qui, meurtri par une escalade de violence, compte, par milliers, les morts et les enlèvements. En effet, la violence et

l'insécurité ont provoqué, en 2023, plus de 4000 morts et plus de 3000 enlèvements contre rançons. Et, en 2024, la violence s'est intensifiée, notamment dans la zone métropolitaine et dans le département de l'Artibonite où sont dénombrés quotidiennement de nombreux blessés et des pertes en vies humaines.

11. Par ailleurs, la violence aveugle que connaît Haïti engendre un lot important de déplacés involontaires qui, aujourd'hui, sont environ 600,000. Ce sont des familles qui sont forcées de fuir leur domicile et leur quartier en proie à la violence et qui se dispersent majoritairement dans le Grand Sud, soit 47%, et dans l'Ouest, soit 37%, pour aller se réfugier chez des familles d'accueil ou dans des camps de fortune sans conditions sanitaires suffisantes et érigés dans des bâtiments publics, des établissements scolaires ou tout autre endroit qui protège contre la pluie.

12. Les répercussions de la violence qui sévit en Haïti touchent toutes les catégories. Mais, les enfants et les jeunes en sont particulièrement affectés et courent le risque d'en être sévèrement marqués, si des réponses appropriées et précoces ne sont pas envisagées. Pour ce qui est des femmes, elles sont les plus grandes victimes de cette violence qui se manifeste sous toutes les formes, dès lors qu'il faut humilier les femmes, souiller leur corps, hypothéquer leur avenir.

13. Au milieu de toutes ces difficultés, la République d'Haïti semble vouloir se lancer dans une quête pour inverser la courbe de la violence, rétablir l'ordre institutionnel à travers des élections irréprochables et construire une paix durable. A ce compte, des acteurs sociaux, économiques et politiques ont souscrit un nouvel accord politique, l'accord du 3 avril donnant naissance à un exécutif bicéphale et à la mise en place, avec la participation de diverses tendances politiques, d'un gouvernement appelé à mettre en œuvre les différents chantiers de la transition. De plus, la société civile haïtienne, tant de l'intérieur que de

la diaspora, propose un « Cadre Stratégique d'action sensible aux jeunes et aux femmes pour la réussite de la transition » et met en place le GAT (Groupe d'Assistance à la Transition) pour accompagner de manière non partisane les deux ailes de l'exécutif et faciliter la participation des différentes parties prenantes dans une quête commune de stabilisation du pays. De même, des efforts sont consentis de la part du gouvernement pour renforcer les forces de l'ordre, alors que, parallèlement, les premiers contingents de la Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité sont arrivés en Haïti.

14. A cette phase, nous encourageons fortement les forces de l'ordre et la Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité à poursuivre des efforts conjoints dans le cadre d'une prise en compte concertée des besoins urgents de sécurité du peuple haïtien.

15. De plus, au regard des réalités de terrain, il est recommandé que l'agenda de paix en Haïti s'appuie également sur (i) un programme de réduction de la violence communautaire par le dialogue national ; (ii) un programme efficace de Démobilisation, Démantèlement et Réinsertion qui cible les responsables de la violence actuelle ; (iii) un programme qui promeut la vérité et la justice ; (iv) un programme de prévention et de réhabilitation des groupes vulnérables aux propositions des gangs armés, à savoir les enfants, les jeunes et les femmes et enfin (v) un programme de gestion de la crise humanitaire aiguë que connaît Haïti.

16. Pour terminer, je voudrais remercier la coopération agissante des partenaires bilatéraux et des partenaires multilatéraux d'Haïti, y compris les organisations régionales et sous régionales. Dans ce sens, je salue tout particulièrement les efforts du Bureau des Nations Unies en Haïti

(BINUH) et de l'Organisation des États Américains en Haïti. L'appui de ces deux organisations au travail quotidien des organisations de la société civile haïtienne, pour la promotion du dialogue, de la participation et de la bonne gouvernance demeure une bonne pratique de « partnership innovant » dans la mise en œuvre des objectifs énoncés dans le nouvel agenda pour la paix du Secrétaire Général des Nations Unies. J'aimerais également saisir cette opportunité pour féliciter tous les acteurs haïtiens qui, malgré les différences, portent une citoyenneté active, sont inspirés par la nécessité de résoudre les divergences dans un esprit de compromis et de compréhension mutuelle. Je veux parler ici aussi bien de ceux et celles dont les voix sont reconnues que de ceux et celles des coins les plus reculés du pays qui n'ont aucune reconnaissance, mais dont le travail est source d'équilibre. A vous tous, chapeau !

Merci.